

Les nouvelles modalités d'accès à l'aéroport de La Réunion Roland Garros

Du 2 au 15 août 2021, l'aérogare passagers ne sera accessible
qu'aux voyageurs et aux clients des compagnies aériennes

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros informe les passagers, accompagnants et clients des compagnies aériennes qu'à compter du **lundi 2 août jusqu'au dimanche 15 août inclus**, l'accès à l'aérogare passagers sera exclusivement réservé aux voyageurs munis de leur titre de transport et aux clients des compagnies aériennes présentes dans l'enceinte de l'aérogare. Pour les enfants mineurs non accompagnés et toutes personnes nécessitant une assistance, un accompagnant par voyageur est autorisé.

A ce titre, les accompagnants pourront utiliser la dépose minute (*10 minutes maximum*) ou le parking proximité P1 pour déposer ou récupérer un proche.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers du strict respect du protocole sanitaire, notamment de l'obligation du port du masque à l'intérieur et à l'extérieur de l'aérogare ainsi que la distanciation d'1 mètre.

L'Aéroport de La Réunion Roland Garros, certifié Airport Health Accreditation (AHA), garantit la sécurité sanitaire des voyageurs et des personnels de la plate-forme.

Retrouvez les informations sur www.reunion.aeroport.fr

Contact info : Service communication - 02 62 48 80 06